

Acte de mariage de CARPENTIER Joseph André et NOËL Marie
Margueritte [118]x[119].

Le mardi dix-huit de novembre mil huit cent vingt-trois, à cinq heures du soir, par-devant nous, Louis Brice DANVY, adjoint du maire d'Eletôt en son absence, sont comparus Joseph André CARPENTIER, tisserand, demeurant à Eletôt, où il est né le dix-sept de frimaire an 5¹, fils de Nicolas Furcy CARPENTIER, aussi tisserand, demeurant audit Eletôt, ci-présent et consentant, et de Marie Marthe FRANÇOIS, demeurant aussi au même lieu d'une part, et Marie Margueritte NOËL, toilière, demeurant audit Eletôt où elle est née le dix de brumaire an 3², fille de Jean Louis NOËL, tisserand, demeurant aussi en cette commune, ci-présent et consentant, et de Marie Margueritte FIQUET, décédée, d'autre part, lesquels nous ont requis de procéder à la célébration de mariage projetée entre eux, et dont les publications ont été faites et affichées dans cette commune les dimanches vingt-six d'octobre dernier, et deux du mois courant à heure de midi.

Aucune opposition à ce mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur réquisition, après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre six du titre du code civil intitulé du mariage, nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme ; et chacun d'entre eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi que Joseph André CARPENTIER et Marie Marguerite NOËL sont unis par le mariage, de tout quoi nous avons dressé acte en présence d'Alexandre PAQUIER, cultivateur, âgé de quarante-trois ans, de Gabriel NOËL, tisserand, âgé de vingt-quatre ans, et de François

¹ 7 décembre 1796

² 31 octobre 1794

PERIN, maître d'écriture, âgé de vingt-deux ans, tous demeurant audit Eletôt, lesquels après qu'il leur en a été donné lecture, ont avec nous signé et les parties contractantes ainsi que leurs pères, excepté l'époux, l'épouse et le père de l'époux qui ont déclaré ne savoir.